

Communiqué - Modernisation de la gouvernance des sociétés d'État

Modernisation de la gouvernance des sociétés d'État Le Conseil du statut de la femme salue la volonté gouvernementale d'atteindre la parité dans les sociétés d'État. Émis le 6 avril 2006.

Date de publication : 2006-04-06

Auteur : Conseil du statut de la femme

Modernisation de la gouvernance des sociétés d'État

Le Conseil du statut de la femme salue la volonté gouvernementale d'atteindre la parité dans les sociétés d'État

Jeudi 6 avril 2006 - La présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Diane Lavallée, se réjouit de la proposition du ministre des Finances, M. Michel Audet, de formuler des règles publiques pour atteindre la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici 5 ans.

« Il s'agit, à coup sûr, d'une avancée significative en faveur d'un meilleur partage du pouvoir économique entre les femmes et les hommes, a mentionné Mme Lavallée. Le gouvernement donnera, de cette façon, l'exemple aux entreprises privées qui tirent de la patte au Québec puisque près de la moitié des 101 firmes québécoises faisant partie des 500 plus grandes entreprises canadiennes ne comptent aucune femme dans leur conseil d'administration. » Ces dernières devraient d'ailleurs être encouragées à relever le défi de la parité dans leur rang.

D'ailleurs, dans son avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, qui a fait l'objet d'une commission parlementaire au printemps dernier, le Conseil du statut de la femme faisait une recommandation au gouvernement afin de viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique. Il l'enjoignait, à cet égard, à nommer davantage de femmes au sein des conseils d'administration des organismes gouvernementaux à mission économique, telles que les grandes sociétés d'État.

Aucune autre province du Canada n'a de réglementation en vigueur visant la parité sur les conseils d'administration. Le Québec ferait donc figure de pionnier en la matière, rejoignant des exemples de pays progressistes, comme la Norvège, qui a déjà adopté une loi sur la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés anonymes cotées en bourse.

« Il faut profiter de l'expertise des femmes, à déclaré Mme Lavallée. Elles représentent un potentiel de talent et d'expérience qui ne peut qu'enrichir le milieu des affaires par la diversité de leurs points de vue sur la meilleure façon de gérer une entreprise. »

- 30 -

Source : Béatrice Farand
Agente d'information
Conseil du statut de la femme
(418) 643-4326, poste 245
beatrice.farand@csf.gouv.qc.ca